



Informations sur les unités de crédit *Carnegie*

1. Les unités de crédit *Carnegie* sont attribuées aux élèves de 8^e année pour les matières de niveau secondaire validées.

2. Les élèves de 8^e année peuvent obtenir une unité *Carnegie* pour avoir validé les matières agréées suivantes si la matière est enseignée par un enseignant ayant reçu une certification de niveau 6-12 pour sa matière principale :

- Accelerated Algebra I
- Accelerated Geometry
- Algebra I
- Biology
- Physical Science (HS Course/EOC)
- Audio & Video Technology & Film I
- Food, Nutrition & Wellness
- Foundations of Engineering/Technology
- Foundations of Energy and Technology
- Introduction to Digital Technology
- Introduction to Drafting and Design
- Introduction to Business and Technology
- Introduction to Healthcare Science
- Marketing Principles
- Examining the Teaching Profession
- Spanish I
- Spanish for Native Speakers
- French I
- German I
- Latin I
- Chinese I
- Spanish II
- French II

3. Le parent devra signer le formulaire de décision d'unité de crédit *Carnegie* à la fin de l'année scolaire en indiquant si la note obtenue pour la ou les matières suivies devra être prise en compte en tant que crédit d'études secondaires ou comme unité *Carnegie* pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Les élèves ne peuvent pas se voir attribuer de demi-crédit *Carnegie* pour ces matières.

4. Si une évaluation de fin de cursus est exigée par l'État de Géorgie, l'élève devra passer l'évaluation pour obtenir le crédit *Carnegie*.

5. Les matières qui permettent d'obtenir un crédit *Carnegie* du lycée au secondaire du 1^{er} cycle ne seront pas prises en compte dans le calcul de la moyenne *GPA* (*Grade Point Average*, moyenne pondérée cumulative, ou moyenne générale) pour le secondaire, qui détermine le rang dans la classe, le major de promotion, le diplômé d'honneur, etc.

6. Les matières qui permettent d'obtenir un crédit *Carnegie* du lycée au secondaire du 1^{er} cycle ne seront pas prises en compte dans les calculs de la moyenne *GPA* pour la bourse *HOPE* en vertu des règles actuelles établies par la Commission des finances des élèves de Géorgie pour *HOPE*.

7. Les deux notes semestrielles (et non la moyenne annuelle) seront utilisées pour déterminer les crédits obtenus. Si l'élève valide ses deux semestres, un « P » sera apposé sur le relevé de notes et non une note. Un « P » équivaut à 1,0 unité de crédit.



**GWINNETT
COUNTY
PUBLIC
SCHOOLS**

**Formulaire de décision d'unités de crédit
Carnegie**

Ce formulaire doit être retourné signé, quelle que soit votre décision. Cette décision sera finalisée dès la remise de ce formulaire. Si aucun formulaire n'est retourné, l'élève ne recevra aucune unité de crédit Carnegie pour l'école secondaire.

Nom de l'élève : _____

Matière : _____

Date : _____

Je ne souhaite **PAS** que mon enfant reçoive une unité *Carnegie* et je comprends qu'il pourrait être obligé de suivre à nouveau ce cours en école secondaire afin de satisfaire aux exigences d'obtention du diplôme.

*(I do **NOT** request for my child to receive a Carnegie Unit and understand that he/she may be required to take this class again in high school in order to meet graduation requirements.)*

Parent : _____ Enseignant : _____

Élève : _____

Je **souhaite** que mon enfant reçoive une unité *Carnegie*. Il/elle ne pourra pas suivre à nouveau ce cours en école secondaire.

(I DO request for my child to receive Carnegie Unit credit. He/She will be unable to take this course again in high school.)

Parent : _____ Enseignant : _____

Élève : _____